



MAIRIE DE PROPRIANO

**6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO**

ARRETE N°2026-030

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RUE DES PÊCHEURS
DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026 DE 19H00
AU JEUDI 02 JUILLET 2026 A 10H00**

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;
Vu la demande présentée par le Restaurant U CORSU sis, 2 rue des Pêcheurs 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de levage et de grutage sur le toit de l'immeuble 2 rue des Pêcheurs 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant du MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026 DE 19H00 AU JEUDI 02 JUILLET 2026 A 10H00 :

- **- sur les emplacements longeant la boulangerie A Tramuntana, la boutique Studio Gi et la boutique Neverland Kids ;**
- **sur les emplacements longeant l'agence immobilière MP Transactions ;**
- **sur les emplacements du Parking arrière des immeubles des 2 et 4 rue des Pêcheurs.**

La circulation pourra être interrompue ponctuellement selon les besoins pour effectuer les manœuvre de la grue en toute sécurité.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 30 juin 2026
Le premier adjoint


Jean-Baptiste OLLANDINI



ARRETE N° 2026-030
STATIONNEMENT INTERDIT
DU MERCREDI 1ER JUILLET DE 19H00 AU JEUDI 02 JUILLET 2026 À 10H00

Rue des Pêcheurs :

- sur les emplacements longeant la boulangerie A Tramuntana, la boutique Studio Gi et la boutique Neverland Kids ;
- sur les emplacements longeant l'agence immobilière MP Transactions
- sur les emplacements du Parking arrière des immeubles des 2 et 4 rue des Pêcheurs



**TRAVAUX DE
LEVAGE & DE GRUTAGE**

